****

**Stage CGT-FO « Égalité professionnelle femmes/hommes » du 20 au 24 janvier 2025**

Responsables du stage : Jean-Michel DENIS et Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST – Université Paris I), Gabriel THOISON (CGT-FO)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi 20 janvier 2025 | Mardi21 janvier 2025 | Mercredi22 janvier 2025 | Jeudi23 janvier 2025 | Vendredi24 janvier 2025 |
| 9h | **Présentation de l’I.S.S.T. et****de la session**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Tour de table et échanges avec les stagiairesJean-Michel DENISNicole MAGGI-GERMAINGabriel THOISON | **L’égalité : approche juridique**Nicole MAGGI-GERMAINJuriste (ISST - univ. Paris 1) | **Les outils pour favoriser l’égalité professionnelle****1/ Le rôle du CSE (attributions)**Nicole MAGGI-GERMAINJuriste (ISST - univ. Paris 1) | **3/ La parentalité dans la négociation collective**Cécile GUILLAUME(Surrey Business School)Sophie POCHIC(CMH-CNRS) | **Intervention confédérale**Béatrice CLICQSecrétaire confédéral |
| 12 h 30 |  |  |  |  |  |
| 14h17 h 30 | **Données de cadrage**Jean-Michel DENISSociologue (ISST-Univ-Paris1) | **Stéréotypes de genre et inégalités professionnelles entre femmes et hommes**Marc LORIOLSociologue (laboratoire IDHE.S) | **2/ La BDSE et le référent égalité professionnelle**Travaux de groupesJean-Michel DENISNicole MAGGI-GERMAINGabriel THOISON | SUITE**4/ L’index sur l’égalité professionnelle**Travaux de groupes sur des exemples d’indexJean-Michel DENISNicole MAGGI-GERMAINGabriel THOISON | Bilan de la session**FIN 15 H 00** |

**PRÉSENTATION DE LA SESSION**

**LIEU**

ISST -Université Paris 1 Panthéon- Sorbonne

16 Boulevard Carnot

92340 Bourg-la-Reine

**Le** **public**

La session s’adresse à des membres de CSE, délégués syndicaux ou militants d’entreprise.

**Les objectifs de la formation**

La session se donne pour objectif d’aborder un thème plus large que celui des discriminations afin de sensibiliser et donner les moyens aux militants d’appréhender, tant au niveau des consultations que dans le cadre de la négociation collective, la question de l’égalité professionnelle femmes/hommes.

La formation vise à articuler les dimensions théoriques et pratiques dans le but d’accompagner les militants dans le cadre de leurs mandats syndicaux.

**Le contenu de la formation**

Les grands thèmes abordés sont rassemblés en deux phases : les premiers jours de la semaine seront consacrés à une approche plus théorique du sujet tandis que les trois derniers jours l’aborderont sous un angle pratique. Les thèmes retenus sont les suivants :

* Données de cadrage permettant de repérer les étapes clés de l’évolution de la question de l’égalité femmes/hommes ; place des femmes et des hommes sur le marché du travail, au sein des différentes filières métiers ;
* Présentation et analyse des différentes catégories juridiques mobilisées : en particulier l’égalité et la discrimination.
* Le rôle des institutions représentatives du personnel, en particulier celui du CSE, et des moyens mis à sa disposition comme la BDSE. Le rôle et la place occupée par le référent égalité.
* Le rôle de la négociation collective, en particulier agissant de la question de la parentalité
* L’index sur l’égalité professionnelle

*Lundi :*

* Matin : l’accueil des participants sera suivi d’une présentation de l’ISST et de la session.
* Deuxième partie de matinée : un tour de table permettra aux stagiaires de se présenter et de présenter leurs attentes par rapport à la formation. Ce sera également l’occasion de travailler à partir de leurs expériences et de leur connaissance du thème qui sera traité durant la semaine.
	+ Après-midi :

*Mardi :*

* Matin : la question de légalité sera présentée du point de vue de l’analyse juridique, par une mise en perspective historique et jurisprudentielle. Seront notamment abordées les distinctions entre les concepts d’égalité et de discrimination. Quels sont les dispositifs mis en place par le Code du travail afin de favoriser l’égalité entre les femmes et les hommes ?
* Après-midi : l’intervention traitera du sujet de la question des stéréotypes de genre. Comment contribuent-ils à renforcer les inégalités entre femmes et hommes dans la sphère professionnelle ? Quelles sont les pratiques en matière de gestion des ressources humaines qui favorisent ou au contraire portent atteinte à l’égalité ? La question sera abordée sous l'angle de la santé, mais aussi des salaires et des carrières.

*Mercredi :*

* Matin : sera abordée la question du rôle du CSE tant au niveau de ses attributions que des moyens mis à sa disposition (commission de l’égalité professionnelle, rôle de l’expert, par exemple) afin de participer à la construction de l’égalité entre les femmes et les hommes dans l’entreprise.
* Après-midi : des travaux de groupe seront organisés autour de la BDSE et du référent égalité professionnelle. Il s’agira, en repartant des expériences des militants, de leur permettre d’échanger sur les différentes pratiques.

*Jeudi :*

* Matin : la matinée sera consacrée à la place de la négociation collective dans la construction de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Une première intervention de cadrage juridique permettra de dresser un état des lieux, en particulier en traitant de l’articulation entre la négociation collective et la consultation du CSE. Une deuxième intervention, sociologique, traitera de la prise en compte, dans les accords collectifs, de la question de la parentalité.
* Après-midi : des travaux de groupe seront organisés à partir d’exemples d’index sur l’égalité professionnelle.

*Vendredi :*

* Matin : la matinée sera consacrée à l’intervention syndicale confédérale.
* Début d’après-midi : bilan de la session.

Fin de la session : 15 heures